

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2024

PEYRELEVADE

№ 843

Tirage à 500 exemplaires - IPNS

L'ÉDITO

Programme de rénovation et de réduction de l'éclairage public

La commune compte actuellement 312 points lumineux (PL) ou « lampadaires » pour 839 habitants. Cela nous donne un ratio de 37 PL pour 100 habitants. Au niveau national ce ratio est de 16 et il se situe entre 20 et 25 dans les départements ruraux. Notre commune est donc clairement suréquipée en éclairage public.

Un programme de rénovation de l'éclairage public est en cours de réalisation par le Syndicat de la Diège sur l'ensemble des 65 communes. L'objectif de ce programme est de réduire de 50% la consommation d'énergie liée à l'éclairage public. Pour cela, il est prévu de remplacer les lampes sodium d'une puissance supérieure à 100W par des lampes LED de puissance inférieure, mais aussi de supprimer les points lumineux inutiles.

Sur la commune, ces travaux n'auront lieu qu'en 2025, mais nous souhaitons commencer le recensement des points lumineux à supprimer. Nous nous sommes fixés de conserver au maximum 200 points lumineux.

Il s'agira de trouver un équilibre entre les aspects de sécurité (axes routiers passants), les besoins de la population (accès aux commerces, lieux publics...) et la nécessité de réduire la facture énergétique, les frais d'entretien et la pollution lumineuse.

Nous effectuerons des passages de nuit dans les rues du bourg et dans les villages pour juger sur place de l'intérêt de conserver ou non chaque point lumineux.

A noter que vous êtes déjà plusieurs à nous avoir signalé ne plus vouloir de lampadaire devant chez vous et que le village de Geneyte n'a jamais eu d'éclairage public.

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL DE MARS

NAISSANCE :

-de Mohammed DOUMBIA, le 3 mars à Ussel, fils d'Assiata DOUMBIA domiciliée 1 route des Pausas

CHÈQUES ÉNERGIE



Si vous êtes éligible, vous recevrez **automatiquement** votre chèque énergie 2024 à votre domicile. Pour le département de la Corrèze, l'envoi se fera courant de la semaine n°15, soit du 8 au 12 avril.

Vous pouvez utiliser ce chèque pour : vos factures énergétiques (électricité, gaz, bois, granulés, fioul domestique ...) ou pour certains travaux de rénovation énergétique.

Pour utiliser votre chèque ou si vous avez une question, n'hésitez pas à nous contacter. Rendez-vous dans votre France Services au 05.55.94.73.13.

SONDAGE CITOYEN

Travaux au bâtiment Chancibot



Depuis plusieurs années maintenant une partie du bâtiment Chancibot (situé route du Vieux Puits) n'est plus utilisée. Dans le cadre du plan « France Relance », destiné à redynamiser l'économie, ce bâtiment pourrait de nouveau retrouver une activité.

En effet, une enveloppe budgétaire de près de 1 million d'euros sera attribuée par l'État dans le cadre de la rénovation de ce foncier en patinoire, ou en bowling.

Afin d'optimiser cette enveloppe financière, et de se prononcer sur le devenir de ce bâtiment le conseil municipal invite la population à répondre à ce sondage.

Faites-nous part de vos réponses sur l'application intramuros.

FACTURES COMMUNALES



Si vous devez vous acquitter d'un loyer communal, d'une facture d'eau ou de cantine, le paiement par prélèvement est possible et gratuit ! N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations : 05.55.94.73.13

CORRÈZE AUTONOMIE



« CORRÈZE AUTONOMIE

Un nouveau service public, une prise en charge améliorée !

Depuis le 02 février 2024 vous pouvez et devez contacter le 05.55.19.19.19 (service gratuit) pour toutes demandes concernant l'autonomie (aide administrative, aide à la complétude de dossier, évaluation des besoins, suivi de dossiers, mise en place de la téléassistance, solution de répit, ...). Les coordinateurs/trices (ex ICA) peuvent toujours se rendre à votre domicile. Corrèze Autonomie c'est plus de simplicité, plus de proximité, plus de réactivité.

Personnes âgées et/ou en situation de handicap, aidants, professionnels, nous sommes - toujours - là pour répondre à vos questions et besoins. Contact: Isabelle GUEROUAF - MDD 1 Rue de la République 19290 SORNAC - 05.55.19.19.19 »

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux,
sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-
17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Mercredi &
vendredi
14h-17h30
**sur rdv
uniquement**

CARTES DE PÊCHE

Les dépositaires de cartes de pêche sur le secteur :

• **AAPPMA de Peyrelelade - Tarnac - Toy-Viam**

Contactez le président de l'A.A.P.P.M.A : Stéphane MAS au 06 09 04 99 35

• **Bar Tabac - Place de la Fontaine à PEYRELEVADE**

Tél. : 06 66 70 14 40

• **Mairie de Tarnac - Place de l'Eglise à TARNAC**

Tél : 05 55 95 53 01

Dates s'ouverture :

Espèces		1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
Truites		du 9 mars au 15 septembre inclus	
Brochet		du 9 mars au 15 septembre inclus <i>(Tout brochet pris entre le 2^{ème} samedi de mars et le dernier vendredi d'avril doit être remis à l'eau)</i>	du 1 ^{er} janvier au 28 janvier et du 27 avril au 31 décembre
Ombre		du 18 mai au 15 septembre	du 18 mai au 17 novembre inclus et exclusivement à la mouche artificielle fouettée après le 15
Sandre		du 9 mars au 15 septembre inclus	du 1 ^{er} janvier au 10 mars et du 8 juin au 31 décembre
Goujon		du 8 juin au 15 septembre	du 8 juin au 31 décembre
Anguille Jaune		Se référer aux dispositions réglementaires nationales, carnet de relevé des prises obligatoire disponible sur le site Internet de la DDT : www.correze.equipement.gouv.fr	
Black-Bass		du 9 mars au 15 septembre inclus	du 1 ^{er} janvier au 10 mars et du 1er juillet au 31 décembre
Ecrevisses (pattes blanches)		pêche interdite espèce menacée (mesure de protection)	pêche interdite espèce menacée (mesure de protection)
Ecrevisses dites américaines	Nombre de balances limité à 6, pas de taille minimale de capture	du 09 mars au 15 septembre	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Tous poissons non mentionnés		du 9 mars inclus au 15 septembre inclus	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

TRANSPORT COLLECTIF

Le minibus reprend de l'activité direction le marché de Felletin le vendredi 26 avril.

Départ 9h, place du Pra Bé (4.50€)



MÉDIATHÈQUE

L'équipe de la Médiathèque Marcelle Delpastre vous propose de venir colorier des **mandalas** avec Eglantine le **mercredi 24 avril à partir de 15h**. Apportez vos feutres, crayons de couleur, nous fournissons les mandalas. Tous les âges. Entrée libre & gratuite, goûter offert. Colorier un mandala, ça détend !

N'hésitez pas à passer nous voir à la Médiathèque quand vous voulez entre 15h et 18h ce jour-là : vous serez bien accueillis, même si vous passez juste dire bonjour ou regarder.

Venez nous parler des livres que vous avez lus (ou pas), nous vous attendons, à partir de 17 heures les mercredis suivants : **22 mai, 5 juin 2024**. Nous ferons notre « grande librairie » autour d'une tasse de café ou de thé, en dégustant quelques plaisirs sucrés,

Information : le club « lecture » est suspendu faute de participant.

Marcelle DELPASTRE de Peyrelevade :
05.55.84.78.47

Ouverture les mercredis de 14h à 18h et les samedis de 10h à 12h

Prêt gratuit de livres, CD, DVD pour tous les âges

REMERCIEMENTS



« L'ensemble de l'équipe du Comité des Fêtes de Peyrelevade tient à remercier toutes les personnes ayant participé au repas qui se tenait à la salle des banquets le 16 mars dernier.

Mais aussi, nous remercions l'ensemble des commerçants et partenaires pour leur contribution à la réussite de cette soirée à savoir : la commune de Peyrelevade, l'hôtel-restaurant Ardesia de Peyrelevade, La Boucherie du Plateau, le Garage du Plateau, la Boulangerie Ciblac, la Pharmacie Mourevoux, le Petit Casino de Peyrelevade, l'Association d'Entraide du Plateau, La Gondole-Pizzeria à Meymac, le magasin Cache-cache à Ussel, l'institut Beauty Success à Ussel, le magasin Gamm Vert à Peyrelevade, le Casino de Meymac, Les Caries Sages, Chenel Et Fils, Le Fournil Meymacois Guillaume Ratelade, Françoise Curbélié, la Fromagerie la Mémé de Laqueille, Intermarché Meymac, le McDonald's Ussel, E.Leclerc USSEL, Clémentine et cie et le magasin Darty à Ussel.

Et sans oublier l'ensemble des bénévoles, sans qui les événements ne pourraient pas avoir lieu. Encore merci et à très vite pour de nouvelles aventures ! »

CONCOURS DE BELOTE DU TENNIS !

Le tennis club Peyrelevade organise un CONCOURS DE BELOTE le samedi 20 avril à partir de 20h, à la salle des fêtes, au profit de l'école de tennis et avec la participation des commerçants de Peyrelevade. Début des parties à 20h30, buvette et restauration sur place.



DU NOUVEAU AU MARCHÉ DU SAMEDI



« En avril ne te découvre pas d'un fil, rien de tel qu'un curry pour nous réchauffer ... Je vous propose sur le marché de Peyrelevade les samedis matin et de Meymac les dimanches matin une cuisine du monde toute en couleurs, entièrement faite maison. Un menu complet pour 11€ par personne.

-TIKKA MASALA curry de volailles (recette du nord de l'Inde, réalisée avec un mélange de 11 épices tandoori

-TAMARIN curry de poisson (recette de sud de l'Inde, dans la région du Kerala, un curry frais et léger à base de tamarin curcuma et lait de coco.)

Accompagnés de légumes et de riz basmati, et offre de lancement, un dahl de pois et de lentilles aux épices et lait de coco. Du bon et du fait maison, Eric MARTIN, chef cuisinier réservation par sms au 06.22.83.13.63



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 26 JANVIER 2024 à 20 HEURES

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Jean-Claude MALSOUTE, Geneviève LABARRE, Jean MAZIERE, Christelle VEDRENNE, Jérémy VEYRET, Isabelle DE SOUSA.

Procuration(s) : Alexandre LOULIER à Pierre COUTAUD, Joëlle MEYRIGNAC à Evelyne DEGUILLAUME, Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DETR, DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA SECTION VC N°19 « LE RAT - GIAT » ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux de voirie, suivant :
- renforcement de sections VC n° 19 « Le Rat / Giat »

Le coût du projet (études + travaux) s'élève à la somme de 93 043,66 € HT soit 111 652,39 € TTC.

Considérant l'état très dégradé de cette voirie et son caractère structurant pour la desserte des massifs forestiers,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver ce projet,
- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR - programmation 2024.

Cout de l'opération (HT)	93 043,66 €
Etat : D.E.T.R. 2024 - Voirie (45%)	41 869,55 €
Autofinancement	51 174,01 €

APPROUVE

2. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUELEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS DE LA MAIRIE ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, que la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre concernant le renouvellement de la chaufferie bois de la mairie

Monsieur le Maire présente les différentes propositions des entreprises ayant répondu à ladite consultation et donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le Centre régional des énergies renouvelables (CRER). Il précise que l'entreprise JLM Ingénierie, basée à Limoges, a répondu favorablement aux critères de prix et de technicité, inscrits sur le cahier des charges.

Le montant de l'offre représente 11 860,00 € HT, soit 14 232,00 € TTC.

APPROUVE

3. MODIFICATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DES ELUS ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que certains élus, eu égard aux fonctions qu'ils occupent, disposent d'une indemnité de fonction.

Considérant les barèmes suivants, relatifs aux indemnités de fonction du maire et des adjoints pour une commune dont le nombre d'habitants est compris entre 500 et 999 inclus, au 1er janvier 2024 :

Fonctions	Taux maximum (% de l'indice 1027)	Indemnité brute (en euros)
Maire	40,30	1 656,54
1er adjoint	10,70	439,83
2ème adjoint	10,70	439,83
3ème adjoint	10,70	439,83
4ème adjoint	10,70	439,83

Monsieur le Maire propose de modifier le taux des indemnités (fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) comme suit :

- Maire : 39,5 % ;
- 1er adjoint et 2e adjointe : 10,7 % ;
- 3e et 4e adjoint : 9,10 % ;
- conseillers délégués : 2 %

APPROUVE

4. VENTE DES PARCELLES CADASTREES SOUS LES NUMEROS 98 ET 99 DE LA SECTION XE, SISES AU VILLAGE DE PLAZANET ;

Vu la demande d'acquisition d'un espace public, situé au village de Plazanet, de M. Bernard Blaizeau, en date du 02 mai 2020,

Vu la mise à disposition du registre d'enquête publique, du 1er juin au 15 juin 2023, en mairie de Peyrelevalde,

Vu le rapport et les conclusions de M. André Choury, commissaire-enquêteur,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la proposition d'acquisition de M. Blaizeau d'un espace public situé au village de Plazanet.

Il précise également le souhait de M. Vacossin, propriétaire des parcelles cadastrées sous les numéros 67, 85 et 95 de la section XE d'acquérir une partie de cet espace public.

APPROUVE

5. MODIFICATION DES TARIFS DE L'ABONNEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL ;

Monsieur le Maire indique que le montant de l'abonnement annuel au bulletin municipal, distribué tous les mois, doit être réévalué.

En effet, la hausse des frais d'affranchissement nécessite, afin de couvrir les coûts, une augmentation du montant de l'abonnement au bulletin municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter de 10 euros l'abonnement, soit 25 € par an. Le montant de l'abonnement au bulletin municipal par mail resterait fixe, à hauteur de 5 € par an.

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. GESTION DU CAMPING - NON RENOUVELLEMENT DU BAIL ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail avec M. Johann Cousin n'ayant pas été renouvelé, une réflexion est en cours concernant la gestion du camping sur les prochaines saisons estivales.

Quelques porteurs de projet semblent être intéressés afin d'assurer la gestion du site. Néanmoins, un appel à candidature pourrait être envisagé dans les prochaines semaines.

2. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE ;

Monsieur le Maire indique que certains captages n'étant pas protégés, notamment dans la partie « Nord » de la commune, un projet de mise en place de périmètres autour de ces sites est envisagé.

Ces périmètres permettront de participer à maintenir une eau potable de qualité et préserver la ressource pour les prochaines années.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) d'accompagner la commune dans ce projet, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une subvention auprès de l'Agence de l'eau pourrait être également sollicitée, à hauteur de 50% du coût de l'opération.

APPROUVE

3. DEMATERIALISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL ;

Monsieur le Maire rappelle que les actes d'état civil (naissance, mariage, décès) sont classés par registres. Afin de faciliter les démarches de transmission des actes, une dématérialisation de ces documents est prévue. Des devis ont été sollicités afin de procéder à la numérisation des actes. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise dont le coût de la prestation est la moins élevée, soit 4 518,82 € TTC.

APPROUVE

4. RESULTATS DE L'EXPERTISE RADON DANS LES LOCAUX DU CADA ;

L'entreprise SOCOTEC a établi un rapport d'expertise et d'investigations complémentaires liées au radon. Pour information, ce gaz radioactif est présent dans le sol et s'échappe dans l'air extérieur. Généralement, il s'accumule dans les fissures d'une dalle, ou au niveau du passage des canalisations par exemple.

Le rapport démontre qu'il existe un nombre de voies d'entrées du radon relativement important, mais que celles-ci semblent être facilement résorbables, en colmatant les entrées d'air au niveau des plinthes et des gaines techniques

Des travaux seront réalisés par les services techniques dans les logements du rez-de-chaussée afin de réduire les voies d'entrées du radon.

APPROUVE

5. CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE DELAGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT D'ESPACES COMMUNAUX ET LA VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE DE FACON FAVORABLE AUX POLLINISATEURS SAUVAGES ;

Monsieur le Maire indique que le PNR de Millevaches en Limousin met en œuvre le projet LIFE wild bees, sur la période 2021-2026, permettant de restaurer et maintenir le service de pollinisation sur le territoire du Parc par la restauration de la diversité floristique des milieux cibles, l'augmentation de la ressource florale et la connectivité des habitats.

Dans ce cadre, une convention a été signée entre le PNR et la mairie de Peyrelevade concernant les espaces situés au lavoir du quartier de la fontaine, ainsi que la cour de l'école. Ce partenariat se compose de :

- un appui technique du syndicat mixte pour la prise en compte des insectes pollinisateurs dans l'aménagement du lavoir et la végétalisation de la cour ;
- la délégation de la maîtrise d'ouvrage par la commune au syndicat mixte pour la fourniture de matériels pour les deux projets ;
- la fourniture de matériels (plantes, mobilier et autres) par le syndicat mixte ;
- la prise en charge de prestations pour sensibiliser les enfants de l'école à la préservation des insectes pollinisateurs par le syndicat mixte ;
- la participation des agents techniques de la commune à une formation pour la prise en compte des pollinisateurs dans leur métier.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Floriane Dubois-Carpréaux, agent administratif, a signé courant janvier une convention de disponibilité avec le centre de secours de Peyrelevade, en tant que sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail.

- Une modification des horaires de l'école est envisagée, notamment en ce qui concerne les temps d'activités périscolaires. Ces derniers auraient lieu de 15h30 à 16h15.

De même, la commune sollicitera Haute-Corrèze Communauté pour la mise à disposition du personnel permettant la surveillance de la pause méridienne entre 13h et 13h30, avant la reprise des cours.

- Commission budget : lundi 12 février à 15h ;
- Commission communale des impôts directs et réunion d'échanges concernant les biens de section et biens sans maître : mardi 27 février à 14h30 ;
- Repas des aînés : samedi 02 mars.

Fin de séance à 21 heures 30

PORTES OUVERTES DU GOLF



Samedi 11 Mai

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Journée Portes Ouvertes

au Golf Rural du Chammet à Geneyte

organisée en partenariat avec l'association des joueurs.

Découverte : principes du jeu, parcours présentation du matériel et de son utilisation ...

Ateliers d'initiation : putting, coups d'approche, grands coups de parcours

Prêt du matériel et des balles

Inscription gratuite :

► asj-golf-chammet@orange.fr

► 05 55 97 90 07 ou 06 31 16 74 87

Possibilité de restauration : 06 31 16 74 87

Venez gratuitement découvrir le golf !

1ERS SECOURS AUX PTITS BOUTS

**Formation
1er Secours
pour les parents**
Dispensée par une infirmière

Des petits bobos à l'urgence vitale
Théorie et pratique

Dimanche 14 avril
De 9h à 18h
Organisé par les P'tits Bouts
À la maison des Association de Peyrelevalade

Sur Inscription
Venez avec votre pique-nique et une tenue confortable
5€/personne et adhésion à l'association (10€)

Infos et inscriptions : 0618651548
ou contact@lesptitsbouts19.fr

PIZZERIA LA FONATINE



Réouverture le 29 mars, infos et réservations au 05.55.94.25.14 ou au 07.56.15.66.91, ouvert tous les soirs sauf lundi et mardi et veille de jour férié.

AU PROGRAMME À L'AEP



► **Atelier « Revaloriser un meuble »** : avec Stéphane, menuisier, pour apprendre à maîtriser le ponçage et les huiles, le **samedi 13 avril** de 14h à 17h, sur inscription

► **Atelier photo argentique** : de la prise de vue au développement en chambre noire, venez découvrir tout le process de la photo argentique avec Charlotte. Les **vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 avril**, de 10h à 17h, à Peyrelevalade. (N'hésitez pas à prendre avec vous, vos appareils photos anciens en état de marche (éventuellement avec pellicule).
Stage à partir de 10 ans. Gratuit, sur inscription.

► **Ateliers informatiques** : le 4ème mercredi de chaque mois de 14h30 à 17h, avec les PTT de Tarnac (accompagnement des participants à l'utilisation d'ordinateurs, tablettes, logiciels etc.) et services de maintenance (débugage, mise à jour de smartphones, PC, tablettes etc.), ce mois-ci : **mercredi 24 avril**

Contacts : contact@aep-ressourcerie.org ou 05.55.94.74.70

Ouverture de la boutique les mercredis, samedis et dimanches de 14h à 17h